

Droits principaux de l'apprenti-e

- **Salaire et conditions contractuelles** (CO, art. 344a / art. 322 ss)
L'apprenti-e a droit au salaire indiqué dans le contrat d'apprentissage et au respect des autres clauses, comme les vacances ou les frais de formation.
- **Conditions de travail** (LTr / OLT 5)
L'apprenti-e doit évoluer dans un environnement de travail sûr, respectant les règles sur la durée du travail, la santé et la sécurité.
- **Protection de la personnalité** (CO, art. 28)
L'apprenti-e a droit au respect de sa personnalité, de son identité et de sa vie privée.
- **Encadrement et suivi** (LFPr, art. 20)
L'apprenti-e reçoit régulièrement des retours sur sa progression grâce aux rapports de formation et aux entretiens semestriels. L'employeur doit assurer, en tout temps, un accompagnement permanent avec du personnel qualifié et formé.
- **Protection contre le harcèlement** (CO, art. 8 / LTr, art. 6)
L'apprenti-e doit être protégé-e contre toute forme de harcèlement, de mobbing ou d'atteinte à son intégrité personnelle.

Devoirs principaux de l'apprenti-e

- **Respect des règles et du contrat** (CO, art. 321d)
L'apprenti-e suit les consignes, les directives de la hiérarchie, les horaires et les dispositions du contrat.
- **Comportement et sécurité** (CO, art. 321a / LTr, art. 6)
L'apprenti-e adopte un comportement responsable, prend soin du matériel, respecte les consignes de sécurité et s'abstient de substances pouvant nuire au travail. Les tâches sont effectuées avec soin et assiduité.
- **Engagement et progression**
L'apprenti-e participe activement à sa formation, fournit les efforts nécessaires pour progresser et acquérir les compétences professionnelles et tient à jour son dossier de formation.
- **Fréquentation des cours professionnels et CIE** (LFPr, art. 21, al. 3 / art. 23)
L'apprenti-e doit suivre les cours professionnels et les CIE.

Difficultés durant l'apprentissage

L'apprentissage est exigeant. En cas de questions, de moments de découragement ou de difficultés, il est nécessaire d'avoir du soutien pour progresser sereinement. L'entreprise, les formateur-trice-s en entreprise, les [conseiller-ère-s en formation professionnelle](#) ou [l'espace conseil aux élèves du CPNE](#) sont à disposition des personnes en formation.